



LIMITE DE LOT

- NOTES:**
- LA HAUTEUR DE LA MAISON SE CALCUL À PARTIR DU SOL FINI EN FAÇADE DU BÂTIMENT JUSQU'À LA PARTIE LA PLUS HAUTE DU TOIT. CETTE HAUTEUR MAXIMALE EST DE 11,0 m
  - LE SOLAGE DOIT ÊTRE REMBLAYÉ À 50%.
  - LE DÉBLAI ET REMBLAI NE PEUT EXCÉDER 1,2 m DU TERRAIN NATUREL.



PROJET:

QUARTIER EXALT  
PHASE 2

DESCRIPTION:

RUE B  
CH 0+746,1  
- TERRAIN #56

DATE: 2021-06-14

DESSIN: 21013-1-C-Sections

ÉCHELLE: 1:200

C-01  
C-01

